

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Acquisition de terminaux radio à la norme Tetra et de leurs accessoires pour le groupement de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les services de Bordeaux Métropole se sont dotés en 2003 d'un réseau de radiocommunications à la norme TETRA, qui offre une bonne couverture radioélectrique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il s'agit d'un réseau numérique privé, à ressources partagées, qui autorise la création de plusieurs réseaux indépendants utilisant la même infrastructure.

Le 27 novembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté la délibération 2009-0786 approuvant la convention cadre de mise à disposition du réseau à la norme TETRA de Bordeaux Métropole aux communes membres et aux partenaires (délégués de service public et entreprises privées chargées par Bordeaux Metropole de missions de service public).

En effet, compte tenu des relations déjà existantes entre les parties et de l'infrastructure de radiocommunication dont dispose Bordeaux Métropole, il est apparu que le système présente un intérêt général évident et répond ainsi à une préoccupation de bonne gestion de service public.

Cette convention fixe les conditions techniques et financières de l'accès au réseau.

Six communes ont déjà signé la convention d'utilisation du réseau TETRA de Bordeaux Métropole (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Eysines et Villenave d'Ornon) et d'autres ont engagé une réflexion dans ce sens.

Pour communiquer sur ce réseau radio, les entités utilisatrices (Bordeaux Métropole, communes, partenaires) doivent faire l'acquisition de terminaux compatibles avec l'infrastructure.

Afin d'avoir l'assurance de susciter des offres attractives en globalisant les besoins et en mutualisant les moyens de mise en œuvre des procédures pour la passation de marchés publics, il a été décidé de créer un groupement de commandes pour l'acquisition de terminaux radio et accessoires à la norme TETRA avec certaines communes utilisant déjà le réseau radio ou qui envisagent de l'utiliser.

Ce groupement de commandes, en application de l'article 8 du code des marchés publics, est dénommé « Groupement pour l'achat de terminaux et accessoires TETRA ».

Le 27 septembre 2013, le Conseil de Communauté a adopté la délibération 2013-0709 autorisant la création de ce groupement de commandes et adoptant sa convention constitutive.

Les membres de ce groupement de commandes sont Bordeaux Métropole, Ambarès et Lagrave, Bordeaux, Eysines, Le Haillan, Mérignac, Parempuyre, Pessac et Saint-Aubin-de-Médoc.

Les groupements de commandes ont pour but la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

En l'espèce, l'objet de ce groupement porte sur la sélection de fournisseurs de différents types de terminaux radio à la norme TETRA fonctionnant sur le réseau déployé par Bordeaux Métropole tels que les terminaux portatifs, terminaux mobiles et terminaux radio data.

Le coordonnateur, en accord avec les différents membres du groupement, est Bordeaux Métropole. A ce titre, lui est confiée une mission de "coordination semi intégrée" qui implique la passation d'une procédure de consultation et l'attribution des marchés.

L'élaboration du cahier des charges des marchés et l'analyse des offres ont fait l'objet d'une étroite coopération avec tous les membres du groupement.

Il a été convenu que la commission d'appel d'offres soit celle de Bordeaux Métropole.

Le coordonnateur signe et notifie les marchés pour chaque membre du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera chargé d'assurer l'exécution administrative et financière des marchés le concernant.

Le groupement ayant été constitué spécifiquement pour l'opération déterminée de sélection des fournisseurs de terminaux radio et accessoires à la norme TETRA, son existence prendra fin à l'échéance des marchés d'acquisition.

Un appel d'offres ouvert a été passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Les prestations feront l'objet de marchés à bons de commande multiattributaires sans minimum ni maximum d'une durée de 4 ans à compter des dates de notification.

Les prestations sont réparties en trois lots :

- Lot 1 : Acquisition de terminaux radio portatifs à la norme TETRA et de leurs accessoires
- Lot 2 : Acquisition de terminaux radio mobiles à la norme TETRA et de leurs accessoires
- Lot 3 : Acquisition de terminaux radio data à la norme TETRA et de leurs accessoires.

L'opération est estimée à 1 200 terminaux portatifs, 175 terminaux mobiles et 100 terminaux radio data.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 16 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant à :

- Lot 1 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 627 478,00 € hors taxes, Syrade sur la base du détail estimatif d'un montant de 648 923,20 € hors taxes, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 707 576,00 € hors taxes,
- Lot 2 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 114 736,00 € hors taxes, Syrade sur la base du détail estimatif d'un montant de 109 719,40 € hors taxes, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 195 142,00 € hors taxes,
- Lot 3 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 58 770,00 € hors taxes, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 72 414,00 € hors taxes.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles 2121-12 et L 2121-13,

**VU** le code des marchés publics, notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77,

**VU** la délibération 2013-786 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2013,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

Que par sa décision en date du 16 avril 2015 la commission d'appel d'offres a attribué :  
le lot 1 « : Acquisition de terminaux radio portatifs à la norme Tetra et de leurs accessoires » aux entreprises Sysoco, Syrade, Magdalène Télécom ;  
le lot 2 « Acquisition de terminaux radio mobiles à la norme Tetra et de leurs accessoires » aux entreprises Sysoco, Syrade, Magdalène Télécom ;  
le lot 3 « Acquisition de terminaux radio data à la norme Tetra et de leurs accessoires » aux entreprises Sysoco, Magdalène Télécom ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les entreprises qui ont émis des offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 627 478,00 € HT, Syrade sur la base du détail estimatif d'un montant de 648 923,20 € HT, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 707 576,00 € HT,
- Lot 2 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 114 736,00 € HT, Syrade sur la base du détail estimatif d'un montant de 109 719,40 € HT, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 195 142,00 € HT
- Lot 3 : Sysoco sur la base du détail estimatif d'un montant de 58 770,00 € HT, Magdalène Télécom sur la base du détail estimatif d'un montant de 72 414,00 € HT.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché pour les besoins de Bordeaux Métropole.

**Article 3** : Les dépenses de Bordeaux Métropole résultant de la présente délibération seront imputées au chapitre 21, article 2183, fonction 020 sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. ALAIN DAVID